



NOTIFICATION AVANT PREAVIS DE GREVE

Mobilisation unitaire ETAT et DEPARTEMENT doivent réagir

Sécurité dans les Transports scolaires : Mépris ou déni du gouvernement et des élus locaux de Mayotte et des transporteurs locaux?

Monsieur le Préfet représentant du gouvernement,

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Mesdames et messieurs les élus communautés de communes,

Monsieur le Président de l'association des Maires,

Monsieur les Transporteurs de Mayotte,

Selon les dispositions du Code du Travail, et des articles R1324-1 à 1324-6 du Code des Transports. Nous vous informons que le syndicat FORCE OUVRIERE, CFDT à l'intention de déposer un préavis de grève dès l'instant que les autorités citer en haut ne tiennent pas en compte à nos attentes.

A l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, une manifestation historique doit être organisée à Mamoudzou à la place de République pour une date qui sera définie ultérieurement. Depuis nombreuses années, nous essayons de nous faire entendre au représentant du gouvernement, aux élus et aux employeurs sur les problématiques de sécurité dans le Transports scolaire/Transport Routiers de Voyageurs (TRV) à Mayotte pour les salariés et les usagers des transports publics par route.

Force est de constater que le représentant du gouvernement et nos élus sont restés sourds aux légitimes revendications des salariés de ces secteurs sur les problématiques sécuritaires. Comme la FO des Transports et la CFDT l'ont déjà dit « faudra-t-il un mort pour se faire entendre? FO/CFDT Transports n'ont pas d'autre choix que de demander à l'ensemble des élus CSE ,DS ET LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS DANS CHAQUE ZONE GEOGRAPHIQUE et aux salariés d'utiliser le droit de retrait au moindre incident sur une ligne, sur un réseau transport scolaire de toutes zones ; **(Nord-Centre-Sud-Cadema - Petite terre)** a pour but principe d'attirer l'attention des décideurs sur les difficultés dans le réseau transport en matière de prise en charge de leurs droits en cas des agressions physiques sont plus traumatisantes pour le personnel roulant du T.SCOLAIRES (TRV). Respect des règles sur la santé et la sécurité de l'ensemble des personnels du réseau transport :

Lutte contre les agressions envers les conducteurs, les biens de transport collectif et atteinte aux personnels du réseau -Agressions physiques -actes violents et caillassages

Ni le ministre de l'intérieur et de l'outre-mer ni le ministre du transport ni le ministre du travail ni ministre de la santé ni celui de l'économie et finances et de la justice ne peuvent ignorer nos difficultés. Le Département, les communautés des communes et association des Maires, représentant des principaux difficultés ne doivent se dérober à leurs responsabilités :

Le haut sommet de la sécurité doit s'ouvrir qui doit impérieusement permettre aux transporteurs d'avoir plus des moyens d'exercer leurs missions.

Certaines revendications n'ont pas besoin de concertations si lointaines et si longues :

Les agressions physiques et actes violents qui prennent forme :

- Convention des polices municipaux pour l'ensemble des 17 communes et les polices des intercommunaux avec le département et service de l'état :
- Voitures de sécurisation/assistance
- Accord d'entreprise sur la sécurité
- Formation spécifique sur la sécurité
- Participation des Organisation Syndicales au CLS
- Police /Brigade dédiée à la sécurité des transports
- Équipes d'agents de prévention
- Vitre anti-agression
- Application de la Convention collective de transport est urgent et sans contrainte des transporteurs

La sécurité des salarié(e)s dans les transports scolaire n'a pas de prix!

Le personnel roulant (conducteur le plus souvent) confronté à ces situations particulières se trouve la plupart du temps démuni (absence de moyens, de formation, gestion des aléas non planifiée, etc.) pour intervenir efficacement et en toute sécurité

- ✓ Des crachats, de coups et plus exceptionnellement de coups de feu dans certains secteurs géographiques, de dégradations du matériel (pieds sur les sièges, marques sur les sièges et sur les parois des véhicules, caillassages, etc.), pouvant aller jusqu'à sa destruction (incendie du véhicule, etc.),
- ✓ D'actes mettant en jeu la sécurité des auteurs de trouble mais aussi celle des autres passagers (bousculades aux stations, rixes avec d'autres passagers, ouverture des portes en ligne, individus agrippés à l'arrière du bus, etc.).

A titre d'exemple, ces risques peuvent être répertoriés en 17 rubriques :

- 1) Incident avec un autre usager de la route (automobiliste, etc.),
- 2) Incident conducteur,
- 3) Incident lors de la vérification des titres de transport,
- 4) Refus de respecter les consignes de sécurité (ceinture de sécurité dans les cars par exemple),
- 5) Etat d'ébriété d'un passager constaté à l'intérieur du véhicule,
- 6) Consommation de substances psychoactives (tabac ou autre),
- 7) Tirage de clarinette d'ouverture des portes,
- 8) Tags, dégradation de matériel, vandalisme,
- 9) Menaces verbales, insultes,
- 10) Crachats,
- 11) Chahut, incident entre voyageurs (dispute, etc.)
- 12) Jet de gaz, pétards, boules puantes,
- 13) Jet de projectiles,
- 14) Vol dans le bus (usager),
- 16) Agression verbale ou physique (bagarres, etc.) de voyageur ou entre passagers,
- 17) Agression

Ce recueil des incivilités nécessite un investissement en temps de la part des salariés visés (conducteurs, contrôleurs, accompagnateurs) pour les rapporter de façon exhaustive. Il est utile, dans la mesure où il est l'un des moyens de lutter contre la banalisation des violences.

A ce titre, cette initiative s'inscrit directement dans la démarche d'évaluation et de prévention de ces risques ([des dispositions réglementaires relatives aux accords en faveur de la prévention des effets de l'exposition à certains facteurs de risques professionnels et au compte professionnel de prévention.](#)).Voilà nos démarches actuelles auprès des autorités et sans nous soustraire à nos actions.

Dans l'espoir d'un règlement rapide de la situation, veuillez croire, Monsieur le Préfet, le Président du Conseil Départemental, Messieurs les élus communautés de communes, Monsieur le Président de l'association des Maires, Monsieur les Transporteurs à nos salutations distinguées.

Bouhahari Ahamada

Kamal Eddine Attoumani

Délégué syndical SAS Matis
0639654334

Délégué syndical SAS Matis
0639944299

Combo Anouir
Représentant Conducteur Chamassi
Transport Ouvoimoja
0639670762

ABDOUL- HADJI Matoir
Représentant TAMA YA LEO NA MESSO
0639570793

**SECRETAIRE GENERAL
UDFO MAYOTTE**

**SECRETAIRE GENERAL
UI -CFDT**